

Conditions Générales de Vente (CGV)

Association Collectif Méta-Morphose

Version du : 18/07/2026

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par l'association **Collectif Méta-Morphose**, notamment les spectacles de théâtre forum, ateliers, formations, animations et interventions artistiques ou pédagogiques.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Article 1 – Objet

Le Collectif Méta-Morphose conçoit et anime des prestations de théâtre forum et d'autres formes de théâtre participatif auprès de collectivités, établissements scolaires, entreprises, associations et toute autre structure.

Les prestations sont définies dans le devis ou la convention signée entre les parties.

Article 2 – Commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis ou d'une convention précisant la nature de l'intervention, la date, le lieu, les conditions financières et les éventuelles modalités particulières.

La commande est réputée ferme à compter de la signature du devis ou de la convention, ou de tout accord écrit du client.

Article 3 – Tarifs

Les tarifs sont ceux figurant sur le devis accepté.

Sauf mention contraire, les frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration nécessaires à la réalisation de la prestation sont précisés dans le devis.

Article 4 – Modalités de paiement

Sauf disposition particulière indiquée sur le devis, les factures sont payables dans un délai de **30 jours** à compter de leur date d'émission.

Tout retard de paiement pourra entraîner l'application des pénalités prévues par la réglementation en vigueur lorsque le client est un professionnel.

Article 5 – Obligations du client

Le client s'engage à mettre à disposition les moyens nécessaires à la bonne réalisation de la prestation, notamment :

- un espace adapté à l'intervention ;
- les conditions de sécurité requises ;
- les équipements techniques prévus au devis, le cas échéant ;
- un interlocuteur identifié le jour de l'intervention.

Le client informe le Collectif de toute contrainte particulière susceptible d'avoir une incidence sur le déroulement de la prestation.

Article 6 – Obligations du Collectif Méta-Morphose

Le Collectif Méta-Morphose s'engage à réaliser la prestation conformément au devis accepté et avec tout le soin et le professionnalisme attendus.

Les interventions relèvent d'une obligation de moyens et non de résultat.

Article 7 – Annulation ou report

Toute demande d'annulation ou de report doit être formulée par écrit.

En cas d'annulation par le client :

- plus de 30 jours avant la prestation : aucune indemnité n'est due, sauf frais déjà engagés ;
- entre 30 et 8 jours avant la prestation : 50 % du montant de la prestation pourra être facturé ;
- moins de 8 jours avant la prestation : la totalité du montant pourra être facturée.

En cas d'empêchement du Collectif, celui-ci s'efforcera de proposer une nouvelle date. À défaut d'accord, les sommes éventuellement versées seront remboursées, sans autre indemnité.

Article 8 – Nature des interventions

Les spectacles et ateliers de théâtre forum reposent sur la participation volontaire du public.

Le Collectif veille à créer un cadre respectueux et sécurisé favorisant l'expression de chacun. Toutefois, les échanges et les propositions formulés pendant les interventions relèvent de la responsabilité de leurs auteurs et autrices.

Les prestations proposées ont une vocation artistique, pédagogique et citoyenne. Elles ne constituent ni une prestation de soin, ni un accompagnement psychologique, ni une médiation juridique.

Article 9 – Captation et communication

Les contenus artistiques, scénarios, outils pédagogiques et supports créés par le Collectif Méta-Morphose demeurent sa propriété intellectuelle.

Toute captation vidéo ou audio intégrale d'une prestation, ainsi que sa diffusion, doivent faire l'objet d'un accord préalable écrit du Collectif.

Les prises de vue réalisées à des fins de communication par le client restent soumises au respect du droit à l'image des personnes concernées.

Article 10 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence française.

Les parties s'efforceront alors de convenir d'un report de la prestation.

Article 11 – Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre des relations contractuelles sont utilisées uniquement pour la gestion administrative, comptable et organisationnelle des prestations.

Elles ne sont pas cédées à des tiers, sauf obligation légale.

Article 12 – Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de différend, les parties rechercheront en priorité une solution amiable.

À défaut d'accord, le litige sera porté devant les juridictions territorialement compétentes.